



Municipalité

Au Conseil communal de L'Abbaye

L'Abbaye, le 8 janvier 2022

Préavis municipal n° 03/2022
MISE EN SÉPARATIF, L'ABBAYE
« AUX EPANCHOIRS, LE PRÉDICANT »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

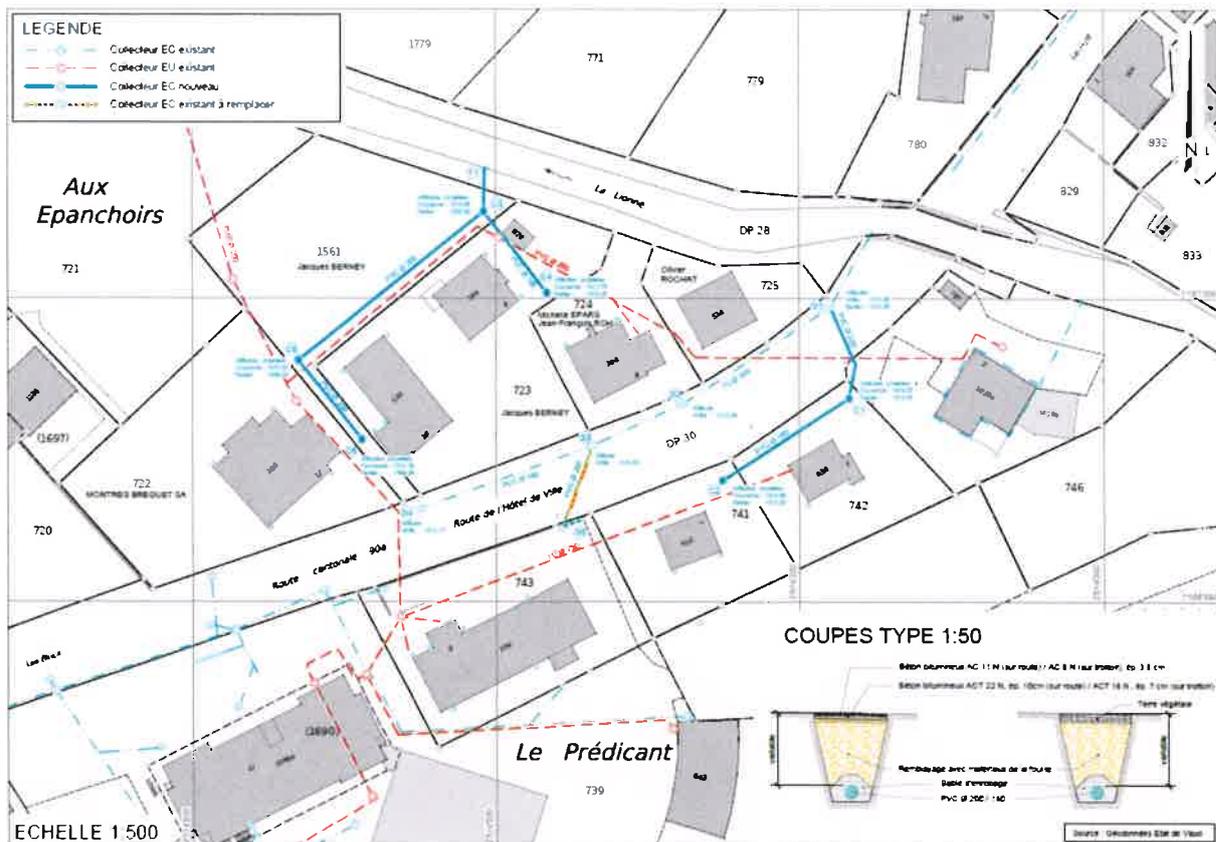
Dans le cadre des travaux de rénovation de la chaussée des Collondès et du changement de la conduite d'eau potable et incendie, La Commune de L'Abbaye et ValRégieEaux effectueront d'importants travaux de génie civil sûr la route des Collondès cette année.

La Municipalité souhaite saisir cette opportunité pour effectuer simultanément des travaux d'amélioration du réseau d'eau claire et eaux usées. Ces travaux sont en adéquation avec le projet communal pour l'aménagement du village et répond aux principes du plan directeur cantonal en matière de mise en séparatif.

L'exécution de ces travaux conjointement et en partenariat avec ValRégieEaux nous permet de réaliser des économies significatives et de limiter les nuisances provoquées par des travaux répétitifs.

1. ETUDE DE FAISABILITÉ

Pour mener à bien ces travaux, la Municipalité, en partenariat avec ValRégieEaux, a mandaté le bureau d'études Thorens S.A, ingénieur géomètre officiel pour élaborer un projet comprenant un devis général, précisant que la notice technique est disponible au greffe municipal.



2. MANDAT ET DÉMARCHE, OBJECTIFS

2.1. Mandat et démarche

Le séparatif n'est pas encore réalisé dans le secteur et à l'approche des travaux de réfection de la chaussée en 2022, la Municipalité souhaite solutionner cette problématique afin d'éviter tout travaux liés au séparatif sous la nouvelle chaussée.

Le bureau d'études techniques THORENS & ASSOCIES SA déjà chargé des travaux de la chaussée a logiquement été mandaté pour étudier cette mise en séparatif et de la réaliser dans le cadre du chantier pour la route.

2.2. Objectifs

Les différents objectifs du projet sont :

- séparer les eaux claires et usées du quartier pour réduire les eaux « parasites » à la STEP ;
- répartition des travaux communaux et privés ;
- estimation des coûts.

3. SITUATION ACTUELLE

Le secteur n'est actuellement pas séparé; les eaux claires et usées sont reliées au réseau d'égouts et débouchent à la STEP.

Les parcelles et bâtiments concernés sont les suivants :

Parcelles	Bâtiments	Propriétaires	Remarques
767	1028	Yves-André BERNEY	Déjà séparé
742	633	Rindra FORNAGE	Non séparé
741	632	Paulo Jorge DE SA Myriam GUIGNARD-DE SA	Non séparé
743	206	Village de L'ABBAYE	A séparer
725	514	Olivier ROCHAT	Pas d'eaux usées
724	204	Michelle EPARS Jean-François ROH	Non séparé
723	520 549	Jacques BERNEY	Non séparé
722	205	Montres BREGUET SA	Non séparé
1561	---	Jacques BERNEY	Zone village

4. DESCRIPTION DU PROJET

Au vu de la situation actuelle, de la topographie du terrain et de la proximité de La Lionne il est décidé de maintenir le réseau existant, déjà raccordé à la STEP, pour les eaux usées et de prévoir un nouveau réseau pour les eaux claires.

Le concept proposé prévoit la construction de trois collecteurs communaux permettant la mise en séparatif des huit parcelles concernées.

Les travaux prévus sont les suivants :

4.1. Collecteurs principaux

4.1.1. Tronçon G1-C1-C2

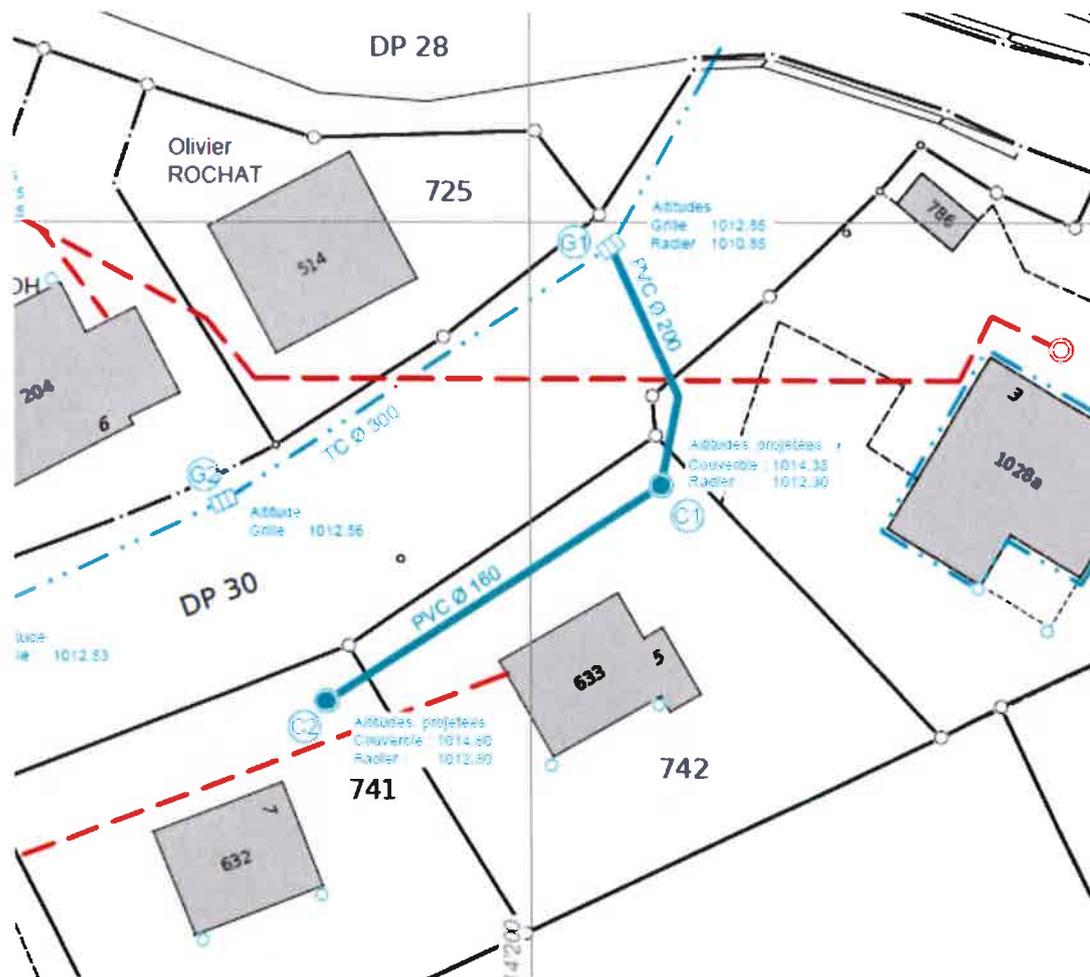
(☞ Plan de situation et profils)

Ce nouveau collecteur en PVC Ø160 et Ø200 mm est destiné à la collecte des eaux claires à l'amont de la chaussée pour les parcelles n°741 et 742. Il permettra de récolter les eaux claires de toit des bâtiments numéros ECA 632 et 633 dans les deux chambres prévues à cet effet (C1 et C2).

Pour des raisons topographiques et économiques il est en partie situé sur les parcelles concernées et rejoint un collecteur existant (En G1) qui se jette dans La Lionne.



Une servitude publique en faveur de la Commune devra être inscrite sur les deux fonds servants (Parcelles n°741 et 742).



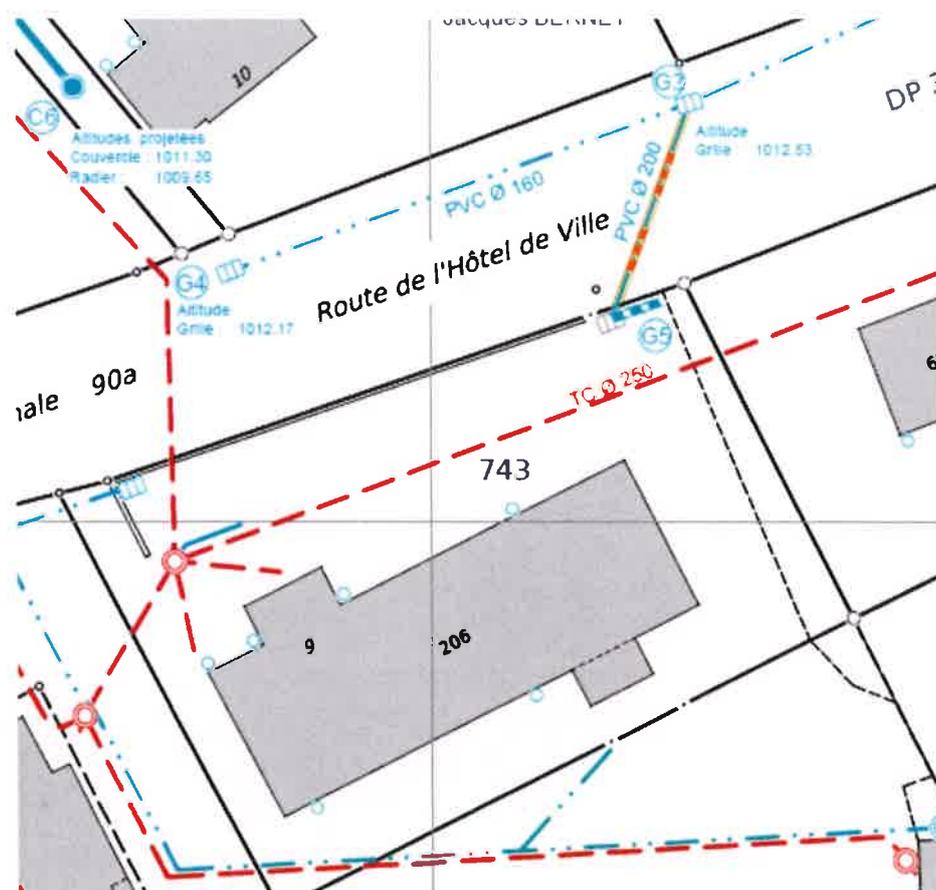
4.1.2. Tronçon G3-G5

(☞ Plan de situation et profils)

Il s'agit d'un collecteur existant que nous remplaçons par un PVC Ø200 mm pour assurer la récolte des eaux claires de la parcelle n° 743



Ce collecteur se trouve entièrement dans le domaine public.



4.1.3. Tronçon T1-C3-C4-C5-C6

(☞ Plan de situation et profils)

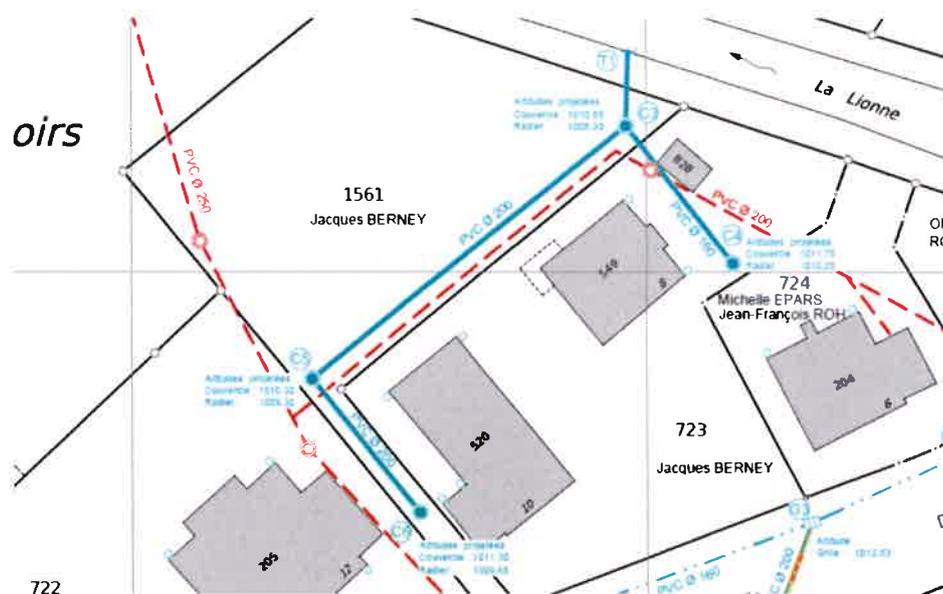
Ce nouveau collecteur en PVC Ø200 mm est destiné à récolter les eaux claires des parcelles 722, 723, 724, 725 et 1561 se trouvant à l'aval de la chaussée.

Pour des raisons topographiques il est situé sur les parcelles concernées et se jette dans La Lionne.



La tête de décharge dans la rivière devra être soumise à l'autorisation de la DGE via le voyer des eaux.

Une servitude publique en faveur de la Commune devra être inscrite sur les deux fonds servants (Parcelles n°723 et 1561).



4.2. Raccordements privés

4.2.1. Parcelle 767

Déjà séparée via une canalisation se déversant dans La Lionne à proximité.

Pas de travaux à prévoir. En cas de travaux d'agrandissement possibilité de se raccorder sur le collecteur G1-C1.



4.2.2. Parcelle 742

A séparer. Reprise des deux chéneaux à l'arrière du bâtiment et raccordement dans la chambre n° C1.



4.2.3. Parcelle 741

A séparer. Reprise des deux chéneaux à l'arrière du bâtiment et raccordement dans la chambre n° C2.



4.2.4. Parcelle 743

Probablement eaux claires raccordées aux eaux usées. Reprise des chéneaux et de la grille et raccordement dans le caniveau n°G5.



4.2.5. Parcelle 725

A priori pas d'eaux claires à raccorder à part un caniveau devant le bâtiment à raccorder dans la grille G1.



4.2.6. Parcelle 724

A séparer. Reprise des deux chéneaux à l'arrière du bâtiment et raccordement dans la chambre n°C4.



4.2.7. Parcelle 723

A séparer. Reprise des deux chéneaux sur le côté du bâtiment n°549 et raccordement dans la chambre n°C3. Reprise des 4 chéneaux du bâtiment n°520 et raccordement dans la chambre C5 et C6.



4.2.8. Parcelle 722

A séparer. Reprise des 4 chéneaux du bâtiment raccordement dans la chambre C5 et C6.



4.2.9. Parcelle 1561

Pas encore construite. Possibilité de se raccorder dans les chambres C3, C5 et éventuellement directement dans La Lionne.



5. COUTS

Le coût des travaux des collecteurs principaux est à la charge de la Commune de L'Abbaye se répartit de la façon suivante :

<u>MISE EN SEPARATIF</u>		
A.- GENIE CIVIL COLLECTEURS PRINCIPAUX	Fr.	108'000.00
B.- PRESTATIONS INGENIEUR	Fr.	19'000.00
C.- PRESTATIONS GEOMETRE	Fr.	5'000.00
D.- TVA 7.7%	Fr.	10'164.00
E.- DIVERS ET IMPREVUS	Fr.	24'836.00
TOTAL	Fr.	167'000.00

Les prix unitaires utilisés correspondent aux réalités du marché en 2021.

Le coût total des travaux de raccordement des immeubles financés par les propriétaires privés est estimé à env. CHF 70'000.-- TTC.

6. DISPOSITIONS LEGALES

Les collecteurs principaux étant en partie sur des parcelles privées, une mise à l'enquête communale d'un mois est vivement conseillée.

Cela permettra de contacter officiellement les différents propriétaires concernés par les travaux et pour des raccordements privés à leur charge.

Une fois cette enquête validée, les travaux pourront être entrepris en même temps que ceux liés au remplacement de la conduite d'eau potable et à la réfection de la chaussée.

7. CONCLUSION

Ces travaux répondent aux différents objectifs fixés et diminueront la quantité d'eaux claires parasites à la station d'épuration.

L'investissement nécessaire pour mener à bien ce projet est à répartir entre la Commune et les propriétaires privés. La commune prendra en charge la réalisation des collecteurs et les prestations d'ingénieurs et de géomètres. Les travaux de raccordement depuis les descentes de châteaux jusqu'à la conduite ou la limite de propriété seront à la charge du propriétaire.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de L'Abbaye

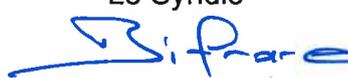
- Vu le préavis 03/2022 du 8 janvier 2022 de la Municipalité,
- Oui le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

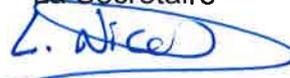
- 1) **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux prévus,
- 2) **d'accorder** un crédit de *cent soixante-sept mille francs (CHF 167'000.--)* TTC, pour la mise en séparatif rte de l'Hôtel de Ville à L'Abbaye,
- 3) **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à *seize millions neuf cent mille francs (fr. 16'900'000.--)*. L'endettement au 31 décembre 2020 s'élève à *huit millions deux cent soixante-huit mille neuf cent cinquante francs (fr. 8'268'950.--)*,
- 4) **d'amortir** le montant par un prélèvement du Fonds épuration des eaux compte N° 9280.6, d'environ *cent cinquante-cinq mille francs (~fr. 155'000.--)* H.T.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité, dans sa séance du 24 janvier 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Christophe Bifrare



La Secrétaire

Laetitia Nicod

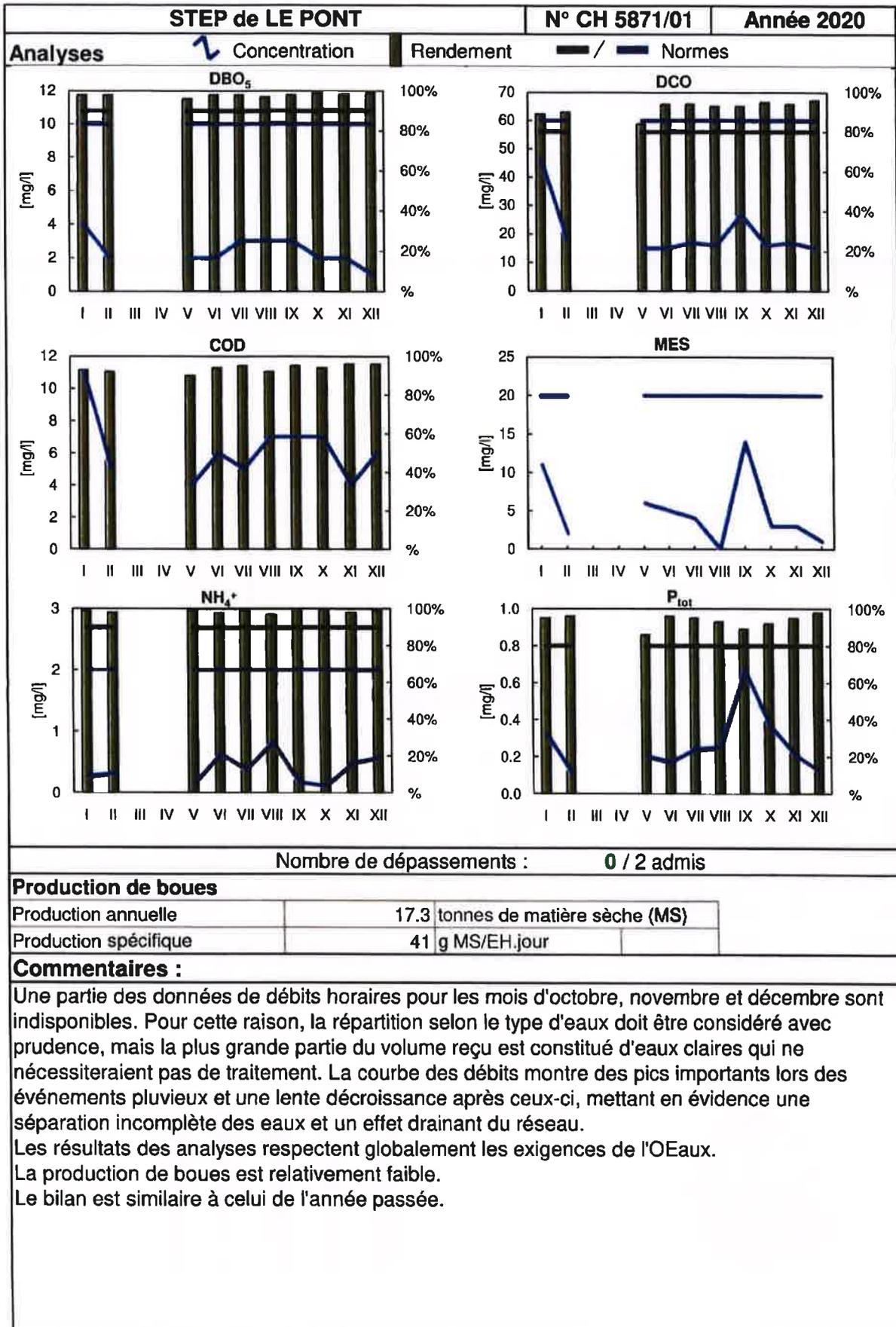
Municipalité : Christophe Bifrare, Patrick Berktold, Carole Harlé, Luc Berney, Claude Piazzini

Délégué municipal : Claude Piazzini

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 03/2022 :

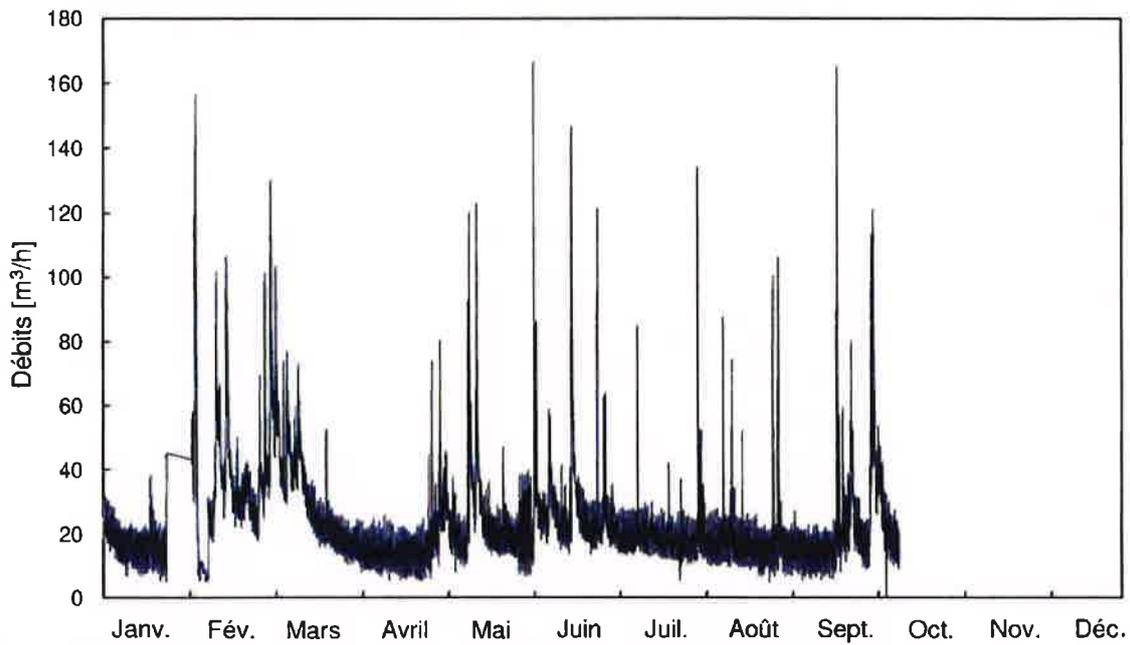
Rapporteur : Quentin Bonny
Membres : Julia Bifrare
Alexandra Ducommun
Enola Nussbaumer
Jacky Rochat
Suppléants : Jean-Noël Bifrare
Stefan Blondeau

Annexe : Analyse de la STEP, Le Pont



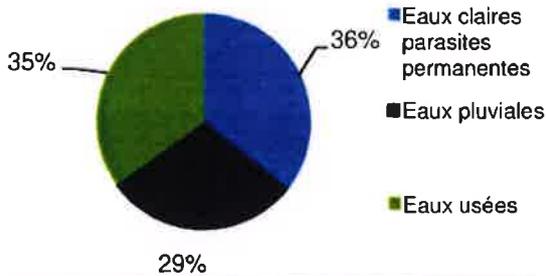
	STEP de LE PONT		N° CH 5871/01	Année 2020
	Charges et bases de dimensionnement			
	Année de construction		1965	
	Année de transformation		2004	
	Population raccordée		1'155	hab.
	Population totale équivalente [†]		1'155	EH DCO
	Base de dimensionnement hydraulique		1'500	EH
Base de dimensionnement DCO		1'500	EH DCO	
[†] <i>Equivalents-habitants sur la base de la DCO d'entrée (si mesurée)</i>				

Débits en entrée de STEP



Débit moyen entrée	595 m ³ /j	24.8 m ³ /h
Débit moyen traité	595 m ³ /j	24.8 m ³ /h
Déversé entrée STEP	m ³ /j	m ³ /h
Déversé après décanteur DP	m ³ /j	m ³ /h
Débit temps sec	410 m ³ /j	17.1 m ³ /h
Débit de dimensionnement	375 m ³ /j	46.9 m ³ /h
Débit spécifique moyen	515 l/EH.jour	
Débit spécifique temps sec	355 l/EH.jour	

Type d'eaux arrivant à la STEP



Évolution des débits moyens

